

CONSEIL SYNDICAL du 24 février 2015 – 18h00/20h30
Salle du Conseil – Pélussin

COMPTE-RENDU

Etaient présents

Délégués titulaires : Vanessa BAZILE, Daniel BERTHELET, Alain CLERC, Max KECHICHIAN, Gérard LAMBERT, Gilles LENTILLON, Marielle MOREL, Jean-André THOMASSY, Jean-Paul CAYOT, Francis CHARVET, Philippe GENTY, Didier GERIN, Louis MONNET, Christian MONTEYREMAR, Vincent PONCIN, Jérôme CAIRE, Philippe DELAPLACETTE, Alain LACROIX, Thibaut LAMOTTE, Jean-Pierre OLMOS, Gérard ROBERT, Dominique CHARRA, Denis SAUZE, Thomas TOULARASTEL, Gérard BANCHET, Michel CHARMET, Odile DELORME, Christiane JURY, Michel FREYCENON, Patrick METRAL, Jean-Louis POLETTI, Charles ZILLIOX, Patrick COMBE

Délégués suppléants : Gilbert DREVON, Christian JANIN, Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Pierre PELLOUX-PRAYER, Jean-Louis GUERRY, Matthieu CABANTOUS, Georges BONNARD

Etaient excusés : Thierry KOVACS, Philippe ROMULUS, Claudine RIVOIRE, Gilles BONNETON, Roberte DI BIN, Gilles VIAL, Antoinette SCHERER, Erwann BINET, Alain GENTHON

Techniciens et autres présents : Audrey ARMISSOGLIO, Loïc DOLAT, Isabelle FONTVIEILLE, Cédric LANSOU, Cédric LE JEUNE, Nelly LIOGIER, Elisabeth JAMMES et Matthieu MARTIN (étudiants école Emile Cohl)

Agences d'urbanisme : Catherine ARAUD-RUYANT, Emanuel CELLIER, Laurent GIRARD

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

→ **Introduction**

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 30 septembre 2014 (transmis avec la convocation au conseil syndical du 4 novembre 2014)
- Approbation de l'ordre du jour

→ **Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 30/09/14**

→ **Projets de délibérations**

- Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2015 - projet de délibération D/2015/58
- Autorisation de demande de subvention au CDDRA Rhône PLURIEL pour le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) – projet de délibération D/2015/59

→ **Présentation de la partie 1 du diagnostic du Scot, mettant en évidence les caractères « affilié » et « résidentiel » du territoire issus de la démarche prospective**

→ **Introduction**

Le quorum étant atteint, C Zilliox, au nom du président de la CC Pilat Rhodanien, accueille les personnes présentes. P. Delaplacette ouvre la séance en remerciant la CC Pilat Rhodanien pour son accueil.

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 30 septembre 2014

→ Validé à l'unanimité

- Approbation de l'ordre du jour

→ **Retour sur les décisions prises en bureau syndical depuis le conseil syndical du 30 septembre 2014**

- Cf. note de synthèse distribuée avec la convocation et commentée en séance.

→ **Débat d'orientations budgétaires – Délibération D/2015/03**

P. DELAPLACETTE engage le débat budgétaire suite à la présentation de la note de synthèse jointe à la convocation (cf. note de synthèse et tableaux annexes). A noter : une baisse de la cotisation à 2,95 €/hab, annoncé par le président comme un maximum sur le mandat, à charge constante et sans évolution législative.

Le budget spécifique du GPRA a été isolé dans la présentation du budget.

Il est rappelé que les élus ont souhaité effectuer une prévision budgétaire à l'échelle du mandat pour avoir la meilleure visibilité à long terme. Dans ce cadre, les études nécessaires à la révision du Scot ont toutes été lancées sur les années 2014/2015. Le souhait des élus du bureau est de travailler progressivement à une baisse de la cotisation dans le but de limiter les dépenses des collectivités membres tout en mutualisant au mieux ces dépenses à l'échelle du territoire.

M. MOREL demande quelles sont les raisons de l'évolution entre 2014 et 2015 des subventions de la Région.

C. LE JEUNE informe que cela dépend des dossiers subventionnés par l'intermédiaire du CDDRA Rhône PLURIEL. En 2015, la subvention de la Région pour le schéma de secteur, dont la notification d'attribution a été transmise au SMRR fin d'année 2014, est inscrite (55 000 €).

M. KECHICHIAN s'interroge sur la volonté systématique de baisser les cotisations.

P. DELAPLACETTE rappelle que l'objectif du SMRR est d'accompagner au mieux les membres du SMRR mais que cela n'empêche pas de faire des économies, notamment dans le contexte actuel de baisse des contributions de l'Etat aux collectivités. Le budget proposé est d'ailleurs le résultat d'un groupe de travail mis en place avec certains vice-présidents.

C. JURY demande comment est calculée la cotisation versée au GPRA. Est-ce-que celle-ci est liée au nombre d'habitants ?

P. DELAPLACETTE rappelle que le mode de calcul de la participation GPRA est plus complexe que pour le Scot et que les EPCI abondent le budget selon différents critères. Il souhaite que le GPRA soit présenté dans les EPCI sur le même principe que ce qui a été fait pour le Scot pour expliquer et clarifier ces questions.



F. CHARVET précise que la CCPaR s'investit particulièrement dans le GPRA. Elle prend à ce titre en charge 50 % de la part des EPCI pour les frais de personnel.

P. DELAPLACETTE présente la partie investissement du budget.

C. LE JEUNE précise que le SMRR dispose aujourd'hui d'un « fond de roulement » en investissement (recettes d'ordre lié aux amortissements supérieures à 100 000 €), qu'il faudra gérer dans les prochaines années.

P. DELAPLACETTE informe que les élus du bureau travaillent actuellement à la recherche de solutions sur cette problématique. Il propose de délibérer pour acter la tenue du DOB.

→ Délibération adoptée à l'unanimité

→ **Autorisation de demande de subvention au CDDRA Rhône Pluriel pour le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) – Délibération D/2015/04**

Le Scot a des obligations de maintien de la biodiversité.

Il a été décidé de mettre en place des outils de suivi de la biodiversité sur le territoire. La méthode STOC a été retenue il y a plusieurs années. Cette 5^{ème} année donnera lieu à un rapport de rendu.

C. ZILLIOX rappelle que 3 nouveaux carrés STOC ont été définis en lien avec l'extension du périmètre du SMRR.

C. LE JEUNE rappelle l'obligation de suivre les mesures d'efficacité du Scot. L'idée est de disposer dans les années à venir d'une bonne connaissance de la biodiversité sur le territoire et de la capacité du Scot à agir.

Un élu demande où sont situés ces carrés STOC.

C. LE JEUNE informe que les rapports des précédentes années, avec la localisation des carrés STOC, sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SMRR.

C. ZILLIOX propose qu'à l'occasion d'un prochain conseil une information plus complète soit faite sur le sujet.

P. DELAPLACETTE propose de voter sur ce projet.

→ Délibération adoptée à l'unanimité

→ **Présentation de la partie 1 du diagnostic du Scot**

P. DELAPLACETTE rappelle le lien avec la démarche prospective. Le diagnostic sera organisé en fonction des 8 « Caractères » identifiés dans le cadre de la prospective. Ces « Caractères » seront traités deux par deux. Le principe repose sur une actualisation du diagnostic du Scot approuvé avec la prise en compte des nouveaux territoires. Dans la partie 1 traitée dans ce conseil, les « Caractères » « affilié » et « résidentiel » sont traités.

Il rappelle le principe de la démarche qui propose une première présentation du diagnostic qui sera suivi par un travail interne à chaque EPCI pour faire remonter les remarques et compléments à apporter.



→ ***Présentation des éléments de diagnostic liés au caractère « affilié » (cf. présentation pwpt)***

O. DELORME : concernant les réseaux TC sur la région de Condrieu, elle remarque la nécessité de mieux prendre en compte l'aire de chalandise de la gare de Givors et des gares de la ligne Lyon-St Etienne plus généralement, une partie des habitants de l'intercommunalité utilisant ces gares.

M. KECHICHIAN : Concernant la circulation routière, des solutions sont à trouver pour le problème d'augmentation du nombre de véhicules sur les routes. Idem pour les questions de transports de matières dangereuses par le train. Des solutions doivent être trouvées avec les territoires voisins, notamment en inter-Scot.

P. DELAPLACETTE rappelle que le Scot va permettre de poser des questions et porter des réflexions à l'échelle du territoire. Il rappelle l'exemple de l'entente TRIDAN qui a mené des études à ce sujet qui vont permettre d'alimenter le Scot. La démarche de révision doit inciter les élus à se positionner et faire part de leurs remarques sur des projets à une échelle plus large que le Scot (comme la question du CFAL). Le Scot ne pourra pas répondre à tout mais il ne faut s'interdire aucune question dans le cadre de la construction du projet de territoire.

A. CLERC pointe les problèmes que pose pour le territoire la zone logistique qui s'est installée à la limite du Scot dans la vallée de la Véga (sur Oytier St Oblas et St Georges d'Espéranche), avec 800 camions/jour. L'inter-Scot doit effectivement s'occuper de sujet de ce type.

P. DELAPLACETTE rappelle la difficulté pour les collectivités de maîtriser toutes les nuisances identifiées par le bureaux d'études, d'ailleurs est-ce son rôle où celui des autorités responsables des projets qui sont souvent subis sur le territoire.

E. CELLIER rappelle l'importance de mener un travail collectif pour avoir des garanties sur des nuisances provenant d'infrastructures décidées à l'extérieur du territoire.

O. DELORME se demande comment devenir un territoire modèle en se contentant « d'atténuer les nuisances ». Il ne faut pas se contenter de les accepter et de seulement « colmater » mais bien réfléchir à une stratégie locale.

C. LE JEUNE rappelle que l'on est aujourd'hui en phase de diagnostic et que les réponses à ces enjeux mériteront d'être détaillés dans la suite du travail de révision.

C. ZILLIOX demande pourquoi les polarités changent de dénomination alors que les élus commencent à s'approprier celles existantes dans le Scot approuvé.

C. LE JEUNE explique que ce changement de nom facilitera la comparaison avec les autres Scot de l'Inter-Scot mais que cela ne change pas la signification de chaque polarité par rapport à ce qui avait été défini dans le Scot approuvé.

P. GENTY remarque qu'il faut faire attention à l'appellation « axe méridional » de la métropole lyonnaise et parler plutôt d'aire métropolitaine lyonnaise.

M. KECHICHIAN aborde la question de la densification et des problèmes que cela peut poser.

G. BANCHET est favorable à la densification des bourgs avec des méthodes de constructions qui sont très différentes aujourd'hui par rapport à ce qui s'est fait autrefois. S'agissant de la hausse des déplacements, il est vrai que le phénomène métropolitain tend à concentrer de plus en plus les emplois sur Lyon, ce qui entraîne une hausse des déplacements et donc des nuisances.



A. CLERC demande que soient prises en compte dans le diagnostic les autres gares de Nord-Isère (ligne Lyon-Grenoble) ainsi que les connexions à l'autoroute A43 qui peuvent être plus accessibles que les infrastructures de la vallée du Rhône pour une partie des habitants de ViennAgglo.

Des questions émergent sur le rôle du Scot vis-à-vis du développement économique, dans les villages notamment, avec l'impression pour certaines communes de se retrouver contraintes dans leurs volontés de développement. P. DELAPLACETTE et C. LE JEUNE précisent que le Scot existant comme le prochain n'interdisent pas loin s'en faut l'accueil d'activités économiques dans les villages. Les EPCI ont la compétence développement économique et doivent élaborer une stratégie intercommunale entre grandes zones industrielles, zones locales pour PME/PMI et accueil d'activités artisanales de proximité de façon équilibrée dans les villages. Un ensemble de « critères » doivent néanmoins être pris en compte, tel que l'éloignement au bourg centre, l'impact sur les paysages, l'agriculture ou l'environnement, l'existence de disponibilités dans des ZAE à proximité, etc.

→ *Présentation des éléments de diagnostic liés au caractère « résidentiel » (cf. présentation pwpt)*

C. JURY fait remarquer que les chiffres du diagnostic datent de 2011 et demande s'il n'est pas possible d'avoir des données plus récentes.

E. CELLIER rappelle que le recensement de l'INSEE ne permet pas de disposer de chiffres plus récents aujourd'hui, avec 2 ans de décalage. Ce décalage statistique ne peut pas être supprimé.

C. LE JEUNE rappelle que le diagnostic pourra être mis à jour au cours de la révision du Scot avec les nouvelles données disponibles.

P. DELAPLACETTE clôt la réunion et invite à poursuivre le travail dans les EPCI et à faire remonter les observations au niveau du SMRR.

Il remercie la CC Pilat Rhodanien pour le verre de l'amitié offert en fin de réunion.

